

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	51 (1943)
Heft:	4
Artikel:	Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : 16. Notes sur la maladière de Colovray près Nyon
Autor:	Olivier, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-39810

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou
64 pages tous les 3 mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise
d'Histoire et d'Archéologie, les 8 francs
comprènent la cotisation annuelle

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof.,
chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

SOMMAIRE : Notes sur la maladière de Colovray près Nyon (avec un hors-texte), par E. Olivier. — Commerce et industrie à Vevey au XVII^e et au XVIII^e siècle. — Aloys de Reding et le Pays de Vaud (avec un hors-texte et une illustration), par Aymon de Mestral. — Charte de fondation de l'hôpital de Grandson en 1360 (avec illustration), par Albert Mottu. — Histoire ou tradition ? A propos d'un texte de Abraham Ruchat, par E. Kupfer. — Un Credo politique. — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud

par E. Olivier

16. Notes sur la maladière de Colovray près Nyon

Colovray¹, *colubretum*, lieu plein de couleuvres. Voilà une évocation qui n'éveillera guère, chez la plupart des lecteurs, de riantes images. Bien moins encore, s'ils apprennent que là se dressèrent pendant des siècles les fourches patibulaires où pendait les cadavres des criminels, et que cette macabre silhouette succédait à une léproserie tombée en ruines. On sait assez que si nos maladières se proposaient un but utile en protégeant dans

¹ L'orthographe a varié ; nous conserverons celle des anciens actes lorsque l'occasion de les citer se présentera.

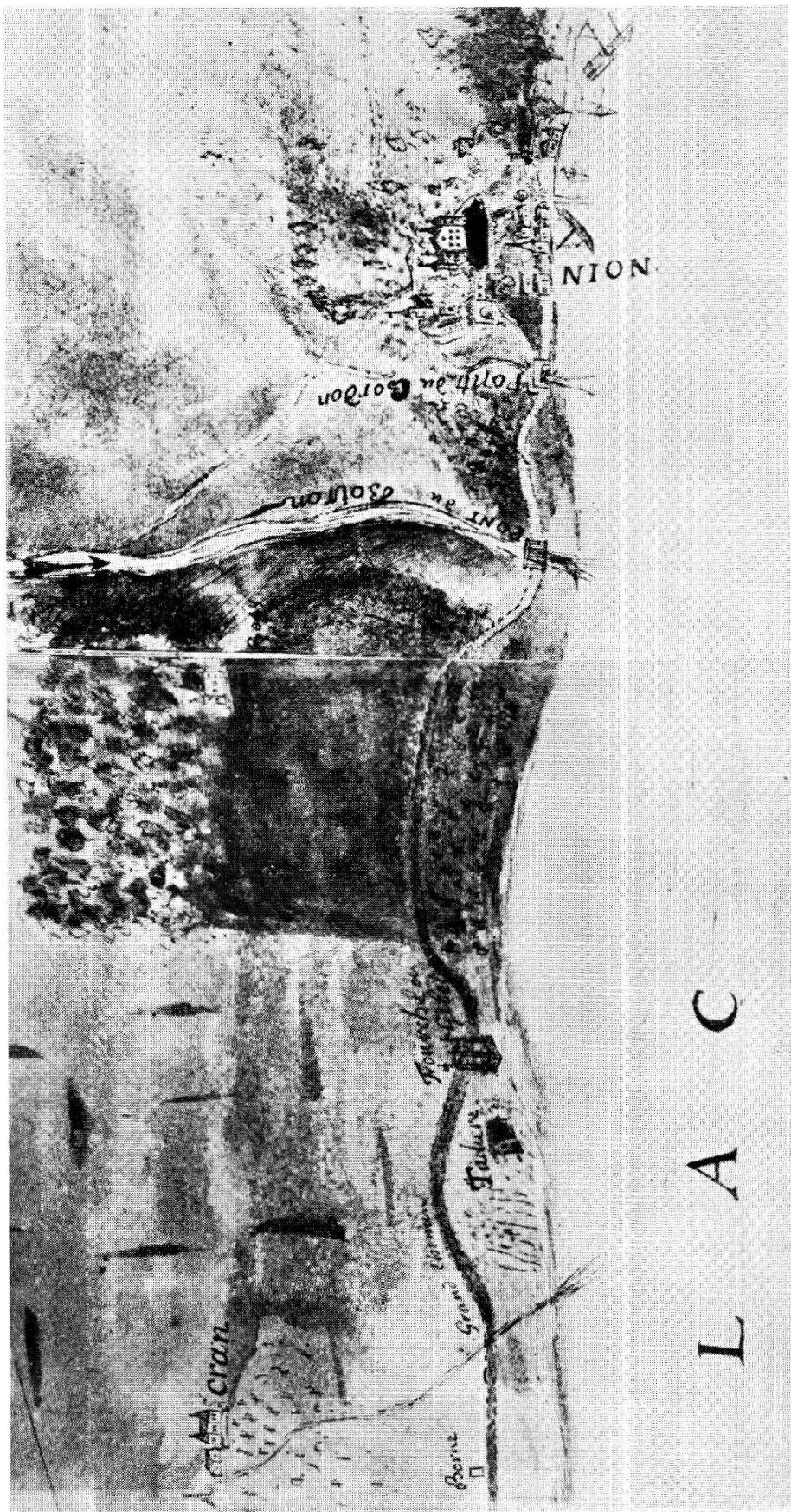
une certaine mesure la communauté, le sort de leurs hôtes était souvent bien cruel. Colovray : misères humaines ajoutées à la sauvagerie primitive du lieu.

Passée la lèpre, la maladière disparut à son tour. Son souvenir s'effaça au point que l'historien Frédéric de Gingins, rencontrant en 1865 son nom, ne sut où la placer et se crut autorisé à l'identifier avec « Colovoz ou Colovoex », c'est-à-dire Calève¹, à mi-chemin entre Nyon et Trélex. Dès lors, de nombreux actes des archives de Nyon en ont précisé la situation véritable : au bord du lac, à deux kilomètres environ dans la direction de Genève, à la limite des communes de Nyon et de Crans, au bord du petit ruisseau qui descend des Tattes de la Métairie, le nant Sonnet, pour lui donner son nom des temps passés. Autrefois, la route longeait le lac. Aujourd'hui, sur le terrain de la maladière disparue, Nyon possède encore des parcelles étendues provenant de l'antique fondation ; elle y a ouvert une gravière. Tandis que sur Crans s'élève la belle résidence que le prince Ioussoupoff fit bâtir vers 1869 et baptisa Tatiana.

L'histoire de nos maladières vaudoises est connue dans ses grandes lignes. Trente-six sont attestées par des actes contemporains, entre le douzième siècle et le dix-septième, auxquelles s'en ajoutent 34 qui ne sont plus que des lieux dits, conservés par la mémoire populaire. Pareil total, 70, est fait pour frapper, car à lui seul il représenterait le tiers des maladières suisses². On ne se laissera pas entraîner par cette disproportion apparente à conclure que notre région avait beaucoup plus que sa part moyenne de ladres. Elle provient pour une bonne part de la

¹ MDR XX (1865), 137, 139. Le texte ne se prêtait pas sans violence à cette interprétation, car il met la maladière à la limite sud du territoire de Nyon, ce qui répond bien à la réalité. Pour l'état actuel des lieux, v. la feuille 445 de l'Atlas topographique de la Suisse (1/25.000), portant, à tort, Tatania, pour Tatiana ; ou les feuilles VII et X de la carte vaudoise au 1/50.000. La carte Dufour (1/100.000) montre la Métairie et Bois Bougy et les nomme, le nant Sonnet et Tatiana, sans les nommer. Cf. la figure et la dernière note.

² Dans ses *Siechenhäuser der Schweiz* (1866), A. NÜSCHELER en énumère 187, dont 55 vaudoises, 15 seulement étant datées ; Colovray est la plus ancienne. En 1905, F. BÜHLER : *Der Aussatz in der Schweiz*, en connaît 205 en tout. Pour Vaud, A. GUISAN en 1921 arrivait au total de 57 ; son article « Maladières » dans le *Dict. Mottaz*, II, 180-182.



FRAGMENT DE LA CARTE D'AMY DELORT

(vers 1760-1780)

A. Delort, sculpteur et commis d'exercice, était fils de Jean, aussi sculpteur, venu de Lyon à Tannay dont il acquit la bourgeoisie en 1734. Sa carte va de la pointe de Promenthoux à Tannay. Elle a été découverte dans un atlas à la Bibliothèque de l'Etat-Major, à Berne, par M. Etienne Clouzot ; nous le remercions de nous avoir autorisé à reproduire ce fragment, d'après une photocopie appartenant au Dr A. C. Klebs, à Nyon. Les Fourches ou Gibet et la Tuilerie marquent l'emplacement de la maladière disparue.

simple persistance de lieux dits, dont le souvenir peut s'être effacé ailleurs, et aussi du morcellement politique qui empêcha, dans tous les domaines, le Pays de Vaud de chercher une solution d'ensemble aux problèmes qui pouvaient se poser. On se tire d'affaire, chacun à son idée, et si les circonstances le requièrent on plantera n'importe où une cabane où loger un ladre ; à sa mort elle disparaîtra, en laissant seulement subsister un nom. A cet égard, la pratique de Colovray sera plutôt exceptionnelle : il accueillera des hôtes de toute la région, jusqu'au Pays de Gex.

Ce qui manque toutefois le plus dans les documents parfois abondants qui nous sont parvenus, c'est la seule chose qui nous intéresserait : ils ne disent à peu près rien de la lèpre. Qui aurait la patience de s'y plonger et la sagacité de les interpréter en pourrait tirer l'histoire administrative d'un domaine ; il le verrait débuter modestement par une fondation pieuse, s'agrandir par des dons, des legs, des achats ; les vignes s'ajoutent aux champs, les rentes s'accumulent année après année, en nature ou en argent. De la lèpre elle-même, du nombre de ses victimes, de la forme que présentait l'affection, de sa durée, il est extrêmement rare que ces pièces fassent mention de façon quelconque, et plus encore avec la précision et la netteté désirables. C'est pourtant cela que nous désirerions savoir, et à quoi nous nous attacheraisons de préférence en relevant les quelques détails qui suivent.

De la chronique administrative de Colovray¹, il suffit de retenir les grandes lignes. C'est l'un des deux curés de la ville — dont l'église se rattachait alors au diocèse de Genève — qui, avec le titre de curé de Colovray, est le recteur de la maladière ; une douzaine d'entre eux sont connus par leurs noms, depuis Pierre, en 1322, à Claude Martine, en charge dès 1509 et qui l'était encore lorsque Nyon devint bernois et que les biens de l'institution passèrent à la ville. Deux au moins des recteurs étaient des chanoines de l'abbaye d'Abondance, Pierre Dumarest (1438) et Jean Durand (1450-1478). Pierre Reverdil, nommé

¹ Les pièces dont nous faisons état sont aux archives de la ville de Nyon, estampille bleue, Z n° 5 ; estampille noire C ; estampille bleue K 53, 59. M. F.-R. Campiche nous en a fourni extraits ou copies.

en 1493, était déjà depuis 1476 recteur à vie de l'hôpital de Nyon ; il finit par être déposé après des conflits prolongés avec la ville, amenés apparemment par l'apreté que mettait Reverdil à grossir ses rentes personnelles¹.

La date exacte de la fondation n'est pas connue. Elle doit être antérieure à 1244, où Amaury de Genolier, partant pour un pèlerinage à Jérusalem, lui fit diverses donations². Dans les pièces que nous commentons ici, la plus ancienne qui concerne ce point est de 1321³. Elle fait remonter la création de la maladière à feu le chevalier Guerric d'Aubonne, vidomne de Divonne, père de Janin, qui est père de Jaquet, actuellement vidomne à son tour. C'est sur l'initiative de ce dernier et en sa présence que l'acte est dressé, par le clerc et notaire public Peronet de Divonne, délégué juré par la curie de l'official de Genève. Il n'est pas en état de fixer une date précise ; personne ne la connaît plus, ni le descendant du fondateur, ni les lépreux. Ce que ceux-ci, par contre, attestent, c'est que leurs prédécesseurs ont de tout temps affirmé que la maladière, avec toutes ses appartenances, était tenue en fief perpétuel du seigneur Guerric, de même que le droit, pour les lépreux ou leur représentant, de lever « les meneydies »⁴ de pain et de vin sur les hommes du vidomne, dans la paroisse de Divonne, chaque année à la fête de Saint-Jean. Cette reconnaissance de 1321 se rapporte évidemment à la fondation, qui ne peut être postérieure à 1244 ; il n'y a pas lieu de suspecter sa véracité. L'intervalle de quatre-vingts ans n'est pas excessif pour les deux générations qui séparent Guerric de son petit-fils ; d'autant moins que Guerric était encore vivant en 1261⁵.

¹ *Dict. Mottaz*, s.v. Nyon, II 331.

² *Ibid.*, s.v. Colovray, I, 466 ; sur Amaury, I, 753, s.v. Genolier.

³ Bleu Z, vol. 5, p. 19 bis et 20 ; quarto kal. januar. 1322, soit 29 décembre 1321.

⁴ Dans le *Cartulaire* de Conon d'Estavayer, *MDR VI*, 692, *menaide* est interprété : redevance d'un repas à donner au seigneur ou à son représentant.

⁵ C'est en cette année que, après des conventions déjà signées par Jaques (son père?), en 1241 et 1242, et par lui-même en 1255, il cède définitivement à Pierre de Savoie ses biens d'Aubonne : *Dict. Mottaz*, I, 707, s.v. Aubonne ; cf. dans WURSTEMBERGER : *Peter II von Savoyen*, IV, les preuves 139, 152,

Deux points encore nous intéressent dans cette pièce. D'abord, le fait que la communauté de la maladière ne se contente pas d'être représentée par son recteur, dom Pierre, curé de l'église de Colovray près Nyon, mais que tous les lépreux apportent leur témoignage et se voient ainsi énumérés nominativement par le notaire. Puis, et c'est, je pense, en raison même de la présence de ces douze malades, l'acte est dressé et scellé, non pas dans la maladière même mais en plein air, entre celle-ci et la maison située derrière elle et qui avait été celle de feu Aymonet le lépreux. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces particularités.

La très modeste série des lépreux cités par leurs noms n'atteint pas la quarantaine en tout, entre 1313, où Aymonet de Givrins et Jeannette, sa femme, sont les hôtes de Colovray, et 1502, où est reçue Jeannette veuve de Jaques Picard, de Founex. Une vingtaine, en moyenne, pour un siècle. Ils ont été plus nombreux, cela est certain, et peut-être de beaucoup, mais nous ne pouvons savoir de combien. Il ne s'est rien conservé qui corresponde à un journal de la maison, consignant les entrées et les sorties... c'est-à-dire les morts ; on a peine à croire qu'un registre pareil ait jamais été tenu. Les noms qui nous sont parvenus sont simplement ceux de témoins dans divers actes. Vingt ans peuvent ainsi passer sans qu'aucun lépreux soit cité, à des époques où la maison n'est sûrement pas vide. C'est qu'elle vit dans la routine habituelle ; les occasions de signaler des présences nouvelles manquent. Deux fois, 5 juillet 1363, 16 avril 1367, des déclarations sont faites au nom des internés — dont le nombre n'est pas spécifié — par leurs deux représentants. De la sorte, les pièces qui énumèrent tous les hôtes de la maison sont exceptionnelles ; ainsi celle, déjà citée, du 29 décembre 1321. Ce jour-

411 et 565. Selon Mottaz, la destinée ultérieure de Guerric et de la famille sont inconnues ; notre pièce montre qu'il s'était retiré à Divonne, où est encore son petit-fils. En 1353, le Pays de Gex à son tour passa sous la domination savoyarde. Les nouveaux seigneurs d'Aubonne continuèrent à faire bénéficier Colovray de leurs libéralités, comme me le signale le prof. Junod : le 22 avril 1323 noble damoiselle Agnès de Villars, femme de Guillaume Allemand seigneur d'Aubonne, lègue à notre maladière une cense annuelle de 4 sols de Genève ; et le 13 août 1351 Humbert d'Allamand seigneur d'Aubonne, 5 sols. ACV, Aa 3², 300, et 325.

là ils sont douze, également partagés entre les deux sexes ; communauté considérable pour notre pays où seule la maladière d'Epesses, c'est-à-dire du Désert, près Lausanne, aurait, et pour fort peu de temps, hébergé un peu plus de malades. Peut-être subsiste-t-il un léger doute ? car les deux premiers de la liste, venant aussitôt après le curé Pierre, sont Etienne, son frère, et Nicole, femme de celui-ci. On pourrait les supposer présents plutôt en qualité de notables, disposés à soutenir les déclarations du recteur. Le texte paraît cependant écarter cette conjecture, car il ne spécifie comme participant à l'acte que « le prêtre et chaque lépreux », sans laisser place à une autre catégorie. On peut sans doute considérer comme un signe de la rareté croissante de la maladie le fait, qu'à partir de 1464, les bâtiments et domaines de la léproserie sont amodiés à des fermiers, à charge pour eux de les entretenir, d'assurer le service des lépreux et de recevoir les aumônes à eux destinées¹.

Incomplète comme elle l'est, cette liste nous apprend pourtant certaines choses. D'abord, qu'il y a non seulement des malades des deux sexes, mais des couples, mariés probablement déjà avant leur hospitalisation ; ainsi Aymonet de Givrins et sa femme Jeannette, en 1313, Rolet de Sarraux et la Bala sa femme, en 1321. Aymonet sera vraisemblablement le même que nous avons vu logé dans une maison à lui, derrière la maladière, et feu avant décembre 1321 ; et quant à sa femme, prénommée Jeannette en 1313, je la tiendrais volontiers pour identique à celle que l'acte de 1321 inscrit comme Jaquette, veuve d'Aymonet, et qui est maintenant accompagnée de sa fille Nicole. Le 24 juin 1410 Jaquet Lione et Guicharde, fille de feu Berthod Rosset de Signy, sont les bénéficiaires d'une donation, une rente de 12 deniers lausannois, reversible sur leurs camarades lépreux ; on ne voit pas quel lien les unissait ; étaient-ils déjà mariés,

¹ Mêmes contrats en 1472, 1489, 1490 (avec la clause que le fermier devra habiter la maladière), 1492, 1495, 1499, 1503. En 1477 création à Colovray d'un four à cuire la tuile, le tuilier devant pour chaque fournée remettre à la maladière 500 tuiles bien cuites et bien conditionnées. Cette « Tuilière » est portée, vers 1760-80, à côté des « Fourches ou Gibet », sur la carte d'Amy DELORT, à la limite des territoires de Nyon et de Crans. V. la figure.

pourquoi sont-ils nommés ensemble, rien ne permet de le deviner.

Les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes. Cela provient, je le crois, surtout de ce que les occasions où les noms apparaissent sont volontiers celles où les lépreux interviennent à un titre ou à un autre dans la stipulation d'un acte ; et là le mâle a volontiers le pas sur le sexe faible, relégué dans l'ombre. S'il figure six femmes sur l'acte de 1321 c'est que ce jour-là personne ne manque à l'appel. Il semble que ce soit aussi le cas le 28 mars 1451, où les cinq lépreux et lépreuses signent une transaction avec leur curé, vénérable et religieux Jean Durant, curé de l'église Saint Nicolas de Colovrex, et lui cèdent une vigne ; en tête vient naturellement Etienne Reboys, suivi de quatre femmes.

Si l'administration est en dernier ressort aux mains du curé, les malades avaient néanmoins, dans une certaine mesure, leur mot à dire. Nous avons vu l'autorité rechercher leur témoignage sur la fondation de la maladière, et qu'en 1451 leur propre curé est bien aise de se faire attribuer par eux une vigne, à leurs dépens. De 1363 à 1383 plusieurs actes voient intervenir deux lépreux à titre de représentants de leurs camarades, tantôt à côté du recteur, tantôt même seuls. Jean ou Johannet Taluchet est ainsi attesté présent pendant vingt ans au moins et choisi comme chef de la communauté. A ses côtés se trouvent en 1363 et 1367 Amédée Machelli de Marchissy et en 1380 et 1383 Jean Brunet ou Bruet. Ces trois sont les seuls qui soient, de façon certaine, notés comme vivants à des dates distinctes, puisqu'il n'est pas absolument sûr que la Jeannette de 1313 et la Jaquette de 1321, femme puis veuve d'Aymonet, ne soient qu'une seule personne.

L'origine des malades est parfois indiquée. Founex, Coppet, Commugny, Eysins, Nyon, Gland, Givrins, Arzier, Sarraux (Begnins), Burtigny, Marchissy, même Bière, sont cités à ces occasions. En outre, à deux reprises, Arbère sur Divonne au Pays de Gex. En 1478 fut reçu, venant de là, Etienne Beyssot, après que $4 \frac{1}{2}$ florins eurent été versés en son nom, pour servir à l'acquisition d'une cense en faveur des lépreux. Vingt et un ans

plus tard, Etienne étant feu depuis nous ne savons combien de temps, c'est le tour de ses deux fils Pierre et Antoine. Cette fois, le chapelain curé Pierre Reverdil s'est procuré l'assentiment des deux gouverneurs de Nyon. Quant aux dons, on voit par le recueil de reconnaissances établi en 1556-60 qu'au cours des deux siècles précédents ils avaient afflué de toutes les communes de la région de Nyon, de Céligny à Bursins, sans dépasser, en direction du Jura, Gingins, Trélex, Genollier, Begnins. En outre, Plan sur Divonne.

Une de ces donations, une cense de 5 sols, due à Mermet, fils nourri (soit, bâtard) de feu noble Jean de Grellier, donzel, est stipulée, le 16 avril 1367, sur le cimetière de Colovray. Comme elle est libellée en faveur de Jean Taluchet et Amédée de Marchissy, lépreux à la dite maladière, agissant au nom de tous et sans que le recteur intervienne, on pensera qu'ici de nouveau, comme en 1321, on aura jugé préférable de se rencontrer en plein air pour les signatures, plutôt que dans la maladière même.

La réception des malades se faisait en suivant les rites solennels établis par la coutume. Mais précisément parce que cette coutume était alors connue de tous, nos documents n'en parlent pas, en dehors d'allusions par trop brèves. On fera bien de ne pas prétendre les compléter par le menu, si l'on ne veut pas changer l'histoire en œuvre d'imagination. Il est du moins certain que famille et amis accompagnaient le condamné, assimilé à un mort, à son ensevelissement symbolique. En dehors de cela, voici le peu qui se peut extraire de quelques-unes de nos pièces ¹.

¹ Les précisions les plus abondantes et les plus intéressantes sur ce point sont données par le règlement des maladières de Genève, établi en 1446 sur l'ordre du pape Félix V, ex-duc Amédée VIII de Savoie ; publié et commenté par L. GAUTIER, *La médecine à Genève*, p. 81-97, 559-591. Une vingtaine d'années plus tard, 1465, le petit-fils d'Amédée VIII, Amédée IX, signait à son tour des Statuts détaillés, octroyés à la maladière de Yenne (Savoie, sur le Rhône, rive gauche, à une soixantaine de km. de Genève à vol d'oiseau) ; *Mém. de la Soc. savois. d'hist. et d'archéol.* XXX, 1891, 163-190. Aucun texte aussi explicite n'est connu pour le Pays de Vaud ; le *Commentaire coustumier* de Pierre QUISARD, par exemple, en son article 38 du livre I, titre 5, chap. 14, garde le silence sur les cérémonies accompagnant la réception des malades. Il date d'ailleurs de 1562 et s'il reflète les coutumes traditionnelles, n'a, on le sait, jamais été appliqué dans notre canton.

Le plus ancien des actes où se rencontre une mention de ce genre est intéressant à un autre point de vue encore : l'internement fut précédé d'une enquête faite par les soins de l'official de Genève¹. L'examen des deux personnes suspectes, Vullierme Quiblet et Aymara femme de Raymond douz Sougey, tous deux de Nyon, fut confié à trois experts, un chirurgien, discret maître Nicolas de Metz, et deux barbiers experts en l'art de chirurgie, Antoine Michaelis et Pierre Chapellerii². Examinés « sur le dit mal de lèpre et toutes ses circonstances », ils furent déclarés infects, sous le serment des experts, prêté sur les saints évangiles de Dieu. Le tribunal de l'official ne pouvait dès lors que les retrancher du commerce avec les sains. Il ordonna de les recevoir, dans la charité du Seigneur, à la dite maladière de Colovrey, *cum cruce, vexillo et aqua benedicta, more solito*, avec la croix, la bannière et l'eau bénite, selon la coutume. Arrêt rendu le 24 février 1423 par l'official Henri Fabri, en présence de vénérable François d'Avully, docteur ès lois, Aymon Salanchi, expert en droit, Amédée Monachi, chancelier de l'église de Genève, et plusieurs autres témoins dignes de foi. Toutes les précautions légales avaient été scrupuleusement observées.

L'Eglise rehaussait ainsi par sa pompe ce que l'entrée à la maladière avait de tragique ; si les nouveaux venus laissaient à la porte tout espoir terrestre, les consolations divines leur étaient prodiguées. Mais la rupture avec le monde se faisait déjà avant de franchir le seuil, — ce qui nous rappelle les actes de 1321 et de 1367 signés aussi hors de l'enceinte redoutée :

— 17 juillet 1491, vénérable Antoine Goncerut, chapelain et recteur de l'église et maladière de Colovrey, reçoit, sur la requête de la paroisse de Commugny, Mermet Bernaz et Mermet Hermajat ; la réception a lieu près de la maladière, soit près de la planche, du côté du vent ;

¹ Arch. Nyon, estampille noire, C, à la date.

² P. Chapellerii est le seul dont le nom fût déjà connu ; il figure en 1445 dans les comptes du chapitre de Genève (GAUTIER, *op. cit.*, p. 469, n° 14). Sans doute étaient-ils tous trois établis dans le diocèse, mais pas nécessairement dans la ville même. Aucun d'eux ne se trouve dans le *Dict. des médecins en France au moyen âge*, de E. WICKERSHEIMER.

— 1^{er} février 1499, avec le consentement des deux gouverneurs de Nyon, réception par vénérable Pierre Reverdil, de Pierre et Antoine Beyssot, d'Arbère sur Divonne, fils de feu Etienne (que nous avons vu entrer vingt ans plus tôt) ; sur le chemin public, au delà du nant (dit cette fois, par exception, d'Oujonnet), du côté de vent ;

— 30 août 1500, Pernette, femme de Pierre Grangier d'Eysins, reçue par le même recteur ; à Colovrey, dans le chemin public, près de la dite maladière, au lieu où l'on a accoutumé de recevoir les lépreux ;

— 23 avril 1502, toujours par P. Reverdil, est reçue Jeannette veuve de Jaques Picard, de Founex ; sur la place, outre le petit nant, près de la maladière, du côté de vent¹.

Il n'est jusque là question, lorsque l'orientation est spécifiée, que du côté de vent, au delà du nant. C'est que de Commugny, de Divonne, de Founex, c'est par là qu'on abordait le terrain de la maladière. Voici en revanche un malade dont la provenance n'est pas donnée, mais que nous croirons venir de quelque endroit du nord :

— 19 juin 1491, réception par vénérable Antoine Goncerut, de Guillaume Alliod ; faite à Colovray, sous les Tattes du Boiron, du côté de bise, devant la croix qui se trouve en cet endroit².

Ainsi, selon la route qui voyait venir les patients et leur cortège funéraire, le curé, avec ses acolytes portant les objets sacrés et les ornements symboliques, se portait à leur rencontre tantôt à l'un tantôt à l'autre des emplacements réservés à leur accueil, aux limites du territoire de la léproserie.

Les Tattes du Boiron sont toujours là, entre Colovray et la Métairie ; comme le nant Sonnet, qui, il est vrai, ne porte plus

¹ Arch. Nyon, Bleu Z 5 pour 1491, Rentier 1456-1503 pour les dates suivantes, p. 12 s., 16 s., 18 s.

² Bleu Z 5, à la date.

de nom et accomplit sous terre la plus grande partie de son parcours ; du moins apporte-t-il à l'étang de Tatiana le filet des eaux de Bois Bougis et de la Métairie¹. Il manque en revanche la croix, et ce qui prendra sa place aux temps de LL.EE. de Berne, les fourches patibulaires. Ce coin de terre n'a d'ailleurs pas cessé d'accueillir des victimes du sort et de leur procurer consolation et réconfort ; si les lépreux de Colovray ne sont qu'un souvenir, nerveux et mentaux de la Métairie ne sont que trop actuels. A Tatiana, une riche demeure s'abrite sous les frondaisons de hauts arbres, ouvrant ses fenêtres sur le noble horizon des Alpes, du lac, du Jura. Tout comme, à l'autre bout du lac, une autre léproserie vaudoise du treizième siècle, celle de Burier, voyait la Dent du Midi dresser sa pure silhouette sur le miroir des larges eaux. Les maîtres opulents de ces deux résidences modernes ne donnent sans doute que peu de pensées au sort des lépreux aux faces déchiquetées, aux membres gangrenés, qui vivaient là-même il y a sept cents ans. Qu'en sera-t-il en l'an 2600 ?

Le Mont, automne 1942.

E. OLIVIER.

¹ Le docteur Piotet a eu l'obligeance de relever le trajet actuel de ce qui subsiste de l'ancien nant. Né dans le bois, il forme à 400 m. à l'ouest de la ferme de Bois Bougis de petits étangs, puis gagne assez directement le lac par l'étang de Tatiana. Après avoir passé sous la voie ferrée, il reçoit sur sa droite un petit affluent. La sécheresse de ces dernières années a valu aux points d'eau de Bois Bougis des invasions de couleuvres ; en 1941 et 1942, m'écrivit le docteur P., « on eût pu baptiser la Métairie un nouveau Colovray » ; résistance de la nature à l'emprise de l'homme.